

COMMUNE DE TREVEREC  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 SEPTEMBRE 2026

Nbre de Conseillers  
en exercice : 11  
Nbre de présents : 10  
Nbre de votants : 11

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept septembre à 18 h 30.  
Le Conseil Municipal de la Commune de TREVEREC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Richard HELARY, Maire.

Date de la convocation  
8 septembre 2026

Etaient présents :  
CAMPEY C. ; COURREGELONGUE F. ; DROUET P. ; DURANTI AM ;  
GUERNION N. ; HELARY R. ; JUNGSMANN K. ; QUERE S. ; LE GOFF K. ;  
SASSIER A.

Absente excusée ayant donné pouvoir :  
CHARBONNEAU A. donne pouvoir à CAMPEY C.

Date d'affichage :  
18 septembre 2026

Le scrutin a eu lieu  
Catherine CAMPEY a été nommée pour remplir les fonctions de Secrétaire.

**N° 06**

**MISE A DISPOSITION A TITRE ONEREUX DE LA SALLE POLYVALENTE  
AU PROFIT DE L'ASSOCIATION UTL DE LANVOLLON**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association Université du Temps Libre (UTL), basée à Lanvallon, organise mensuellement des rencontres destinées à effectuer des recherches généalogiques.

La salle qu'elle utilise habituellement ne permettant plus d'accueillir l'ensemble des participants, l'association a sollicité la commune afin de pouvoir utiliser ponctuellement la salle polyvalente. Une convention de mise à disposition pour un montant de 150.00 € avait été signée l'an dernier. L'association a renouvelé sa demande pour la saison prochaine.

Les dates de réservation demandées sont les suivantes :

- Mardi 6 octobre
- Mardi 3 novembre
- Mardi 1<sup>er</sup> décembre
- Mardi 5 janvier
- Mardi 2 février
- Mardi 9 mars
- Mardi 6 avril
- Mardi 4 mai
- Mardi 1<sup>er</sup> juin.

Monsieur le Maire propose d'accepter de renouveler cette mise à disposition et de fixer une participation financière à 150.00 €, comme l'an dernier, pour l'ensemble de ces utilisations.

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le

ID : 022-212203780-20260917-2026\_09\_06-DES

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **d'accepter la mise à disposition de la salle polyvalente au bénéfice de l'association UTL pour les dates mentionnées ci-dessus ;**
- **de fixer la participation financière de l'association UTL à 150.00 € pour la période considérée ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à procéder à l'encaissement.**

**Certifié conforme**

**Le Maire,**

**Richard HELARY**

